

Fiche-action n°D1

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Remplacer les corbeilles de rues par des « corbeilles sélectives » afin de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune »

Situation et justification :

Près de 200 « corbeilles de rue » sont réparties sur le territoire de Chêne-Bourg. Leur gestion est assurée par la voirie communale qui recueille annuellement 138 tonnes de déchets (chiffres 2005, balayures comprises). Ces déchets mélangés sont incinérés¹.

Le tri sélectif des déchets et leur valorisation est reconnu comme étant l'un des enjeux majeurs pour permettre un développement durable. Selon le service cantonal des déchets, approximativement 70% du contenu d'une poubelle moyenne pourrait être valorisé, alors que le canton de Genève atteint tout juste un taux de recyclage de 40%. Au près des enfants comme des adultes, d'importants efforts d'information et de sensibilisation sont déployés pour amener à un changement de comportement et la commune de Chêne-Bourg participe à cet effort. Dès lors, il peut paraître incohérent que les changements de comportement demandés ne puissent se pratiquer que dans les domiciles privés et sur les lieux de travail... et pas dans les lieux publics. D'autant que de plus en plus de déchets (issus par exemple des boissons, de la restauration rapide et de la diffusion de journaux gratuits) se retrouvent dans les corbeilles situées dans les rues et les parcs de la commune.

En outre, de multiples mégots de cigarettes, jetés à terre dans l'espace public, parsèment le sol de manière dense à certains endroits tels que des arrêts de transports en commun. La mise en place de quelques cendriers de rues incorporés à des « corbeilles sélectives » pourrait contribuer à réduire la pollution visuelle et environnementale produite par ces mégots.

Le Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) a mis en oeuvre le tri sélectif des déchets depuis l'année 2004 en remplaçant tout d'abord les corbeilles uniques par des corbeilles sélectives dans les parties extérieures du centre. L'expérience n'a pas été tout de suite un succès car de nombreux déchets étaient mélangés dans les bacs, donc sans prise en considération suffisante des pictogrammes pourtant installés. A l'intérieur des bâtiments, les corbeilles traditionnelles attiraient également plus de déchets. L'expérience aurait pu s'arrêter là en dressant un constat mitigé sur la capacité d'effectuer le tri sélectif des déchets dans un espace public. Toutefois, au fil des mois, les comportements ont progressivement changé. La qualité du tri s'est améliorée. Durant l'été 2006, les corbeilles individuelles situées à l'intérieur des bâtiments ont été également retirées au profit de corbeilles multiples adaptées au tri sélectif. Cette fois, les comportements se sont immédiatement adaptés, les nouvelles installations ont été utilisées et le tri sélectif est devenu véritablement effectif dans l'espace du Centre sportif.

Objectifs visés :

Favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune en remplaçant toutes les corbeilles uniques installées sur le territoire communal par des corbeilles sélectives et en accompagnant l'opération d'une campagne de communication.

Chacune de ces corbeilles sélectives devra être composée d'un récipient pour les déchets mélangés. Le choix des autres récipients peut être évalué selon les emplacements afin de tenir compte des principaux types de déchets produits dans l'environnement immédiat : par exemple, il serait nécessaire de pouvoir récupérer le papier à proximité des cases postales d'un bureau de poste, le PET à proximité et dans les établissements scolaires, etc. Selon les emplacements, il pourrait donc se trouver des bacs récupérant le papier, pet, l'aluminium-fer blanc, voire les déchets organiques, les piles et les mégots de cigarettes (cendriers). Les récipients devront être facilement identifiables grâce à l'utilisation des pictogrammes en usage dans les déchetteries genevoises.

¹ 138 tonnes de déchets représentent 34'500 francs sur la facture annuelle d'incinération payée par la commune.

La mise en place de cette action à l'échelle de Chêne-Bourg, fait unique dans la région genevoise, pourrait être saluée (et soutenue) bien au-delà des frontières communales pour son caractère d'exemple, en réponse aux objectifs fixés par le canton en matière de gestion des déchets.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Il s'agit d'introduire un nouveau comportement dans les espaces publics en favorisant la collecte sélective des déchets, donc en contribuant à la préservation des ressources naturelles ; une telle attitude dans la rue et les parcs ne pourra qu'améliorer le comportement général et donc les résultats globaux de la commune en matière de collecte sélective des déchets.

Pôle économique :

Possibilités de réduction des coûts d'incinération.

Les investissements utiles à réaliser (confection et/ou achats de corbeilles) chercheront à être effectués auprès de fournisseurs de la région.

Pôle social :

Le respect accru de l'environnement et la solidarité liée au fait d'appliquer une telle mesure dans la commune concourent à augmenter la qualité de vie et la cohésion sociale.

Descriptif et mise en place de l'action:

Pour des questions de coût, la récupération des corbeilles actuelles pour composer des corbeilles sélectives serait une solution à privilégier. Par ailleurs, aussi bien pour gérer au mieux des problèmes d'encombrements (notamment sur les trottoirs) que pour des raisons esthétiques, les modèles de poubelles sélectives à mettre en place devront être compactes et de taille réduite. Éléments à prendre en compte dans la mise en place de l'action :

- Évaluer les besoins et les solutions techniques permettant la réalisation des corbeilles sélectives en procédant à une récupération massive (si possible intégrale) des corbeilles actuelles qui seraient assemblées (et/ou compartimentées selon les contraintes d'encombrements).
- Utiliser en particulier toutes les poubelles décorées au cours de ces dernières années par les enfants des écoles.
- Lors de l'acquisition de nouvelles corbeilles sélectives, faire en sorte que leurs caractéristiques et leur aspect esthétique répondent aux besoins (par exemple récupération des mégots) et tiennent compte qu'une densification des points de récupération serait souhaitable dans certains secteurs de la commune actuellement peu pourvus en corbeilles de rue.
- Lors du choix des emplacements, veiller (pour des raisons notamment esthétiques) à ce que l'on ne trouve qu'un type de corbeilles dans un même lieu (et dans les lieux où se retrouvent les jeunes, privilégier l'usage de corbeilles métalliques pour limiter les risques d'incendie).
- Déterminer le processus de remplacement des corbeilles, sachant qu'il devrait plutôt s'agir d'opérer successivement quartier par quartier plutôt que d'avoir des installations anciennes et nouvelles qui se côtoient dans un même secteur.
- Organiser les activités de la voirie pour la collecte sélective (par ex. équipements des véhicules avec différents bacs, modifications éventuelles des tournées).
- Mettre en place (en collaboration avec le SIC – Service de l'information et de la communication²) une stratégie de communication visant à informer les habitants et les entreprises sises à Chêne-Bourg.

Calendrier :

Adoption dans les meilleurs délais puis mise en place progressive.

Nom des responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et des parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement et environnement », le Secrétaire général, le responsable de la voirie et des parcs publics.

Nom des partenaires et mode de participation :

Le personnel du service de la voirie et des parcs publics de la commune pour l'évaluation, la mise en place et la gestion de l'action. Le service cantonal « SIC » pour l'information (voir « budget » ci-après).

² Anciennement « Environnement-Info »

Budget :

A préciser.

- Une partie des frais de communication (affiches, flyers par exemple) pourrait être pris en charge par le Service de l'information et de la communication (SIC)³.
- Un appel au sponsoring (auprès des entreprises et des habitants de Chêne-Bourg) pourrait être envisagé pour faciliter l'acquisition de « poubelles sélectives ».

Indicateurs de développement durable :

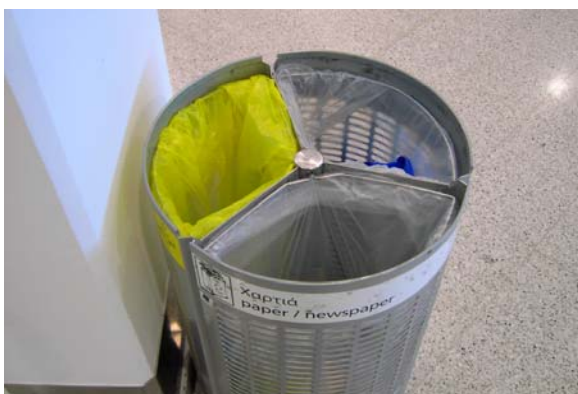
- Nombre et proportion de corbeilles sélectives par rapport aux corbeilles actuelles
- Quantité et proportion de déchets valorisés par rapport aux déchets incinérés issus des corbeilles sélectives

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan annuel de la mesure sur la base des indicateurs de suivi et des commentaires transmis, de manière à l'ajuster.

Fiche-action n°D1**ANNEXE****Quelques exemples de corbeilles sélectives**

A noter que certaines illustrent la possibilité de trier des déchets avec une solution offrant un faible encombrement.



A Athènes (Grèce)



Dans la gare de Luxembourg-ville



A Natal (Brésil)

Les chemins de fer allemands (Deutsche Bahn) ont introduit cette poubelle sélective depuis 1988. Elle est cloisonnée en quatre pour le verre, le papier, le plastique et les autres déchets. Là où elle est installée (dans les 200 plus grandes gares et dans les trains longue distance), le taux de recyclage atteint 70% (Source : La revue durable, n°22 oct-nov.2006)



³ Martial Honsberger, Environnement-Info, comm. pers. 2006 à ECO21 Rémi Merle



Poubelle de la marque Manutan, 16 litres
(source www.manutan.fr)



Chez le fabricant
français Denios



A Berlin (Allemagne)